

Strasbourg, le 7 septembre



**Leimbach :  
route de Masevaux barrée dès le lundi 11 septembre**

**Les travaux affectés à la RD331, nouvelle liaison routière au sud de Thann, battent leur plein. Engagés à l'été 2022, le chantier nécessitera la fermeture de la route de Masevaux à Leimbach.**

Après l'achèvement de la section nord entre les RD1066 et RD103 en mai dernier, les travaux se portent désormais sur la section sud démarrés fin mai, en passe d'être terminés.

Le giratoire RD103 qui permet de relier les 2 sections courantes, en cours de construction depuis août, sera finalisé d'ici fin octobre.

Enfin, l'aménagement dédié au carrefour RD351/RD36, démarré le 1<sup>er</sup> septembre, prend le relais jusqu'au printemps 2024, et clôturera les opérations. Ces dernières consistent à créer un giratoire, une portion de route et un pont au-dessus du ruisseau du Leimbach.

Pour rappel, le montant des travaux est estimé à 9,5 M€ pris en charge majoritairement par la Collectivité européenne d'Alsace (7.64 M€). La Région Grand Est participe au financement de l'opération à hauteur de 1,46 M€ et une subvention de l'Etat concernant la réalisation de la voie verte est également attendue pour un montant maximum de 398 000 € dans le cadre du 5ème appel à projets régional « Aménagements cyclables- Grand-Est 2022 ».

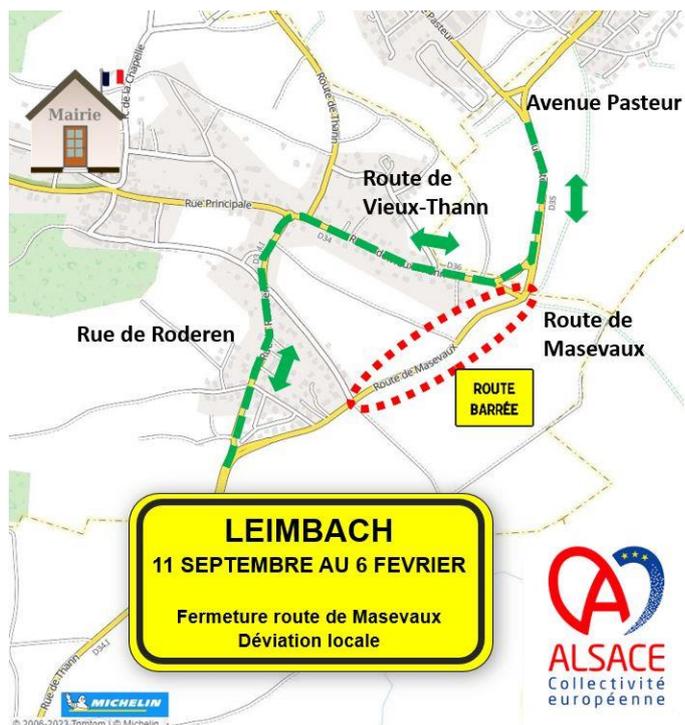
**Déviations locales**

Du lundi 11 septembre au mardi 6 février, la route de Masevaux sera interdite à la circulation. Une déviation locale sera mise en place par la rue de Roderen, la route de Vieux-Thann et l'avenue Pasteur.

La Collectivité européenne d'Alsace lance un appel à la plus grande prudence et au respect des personnels mobilisés.

**Contact presse :**

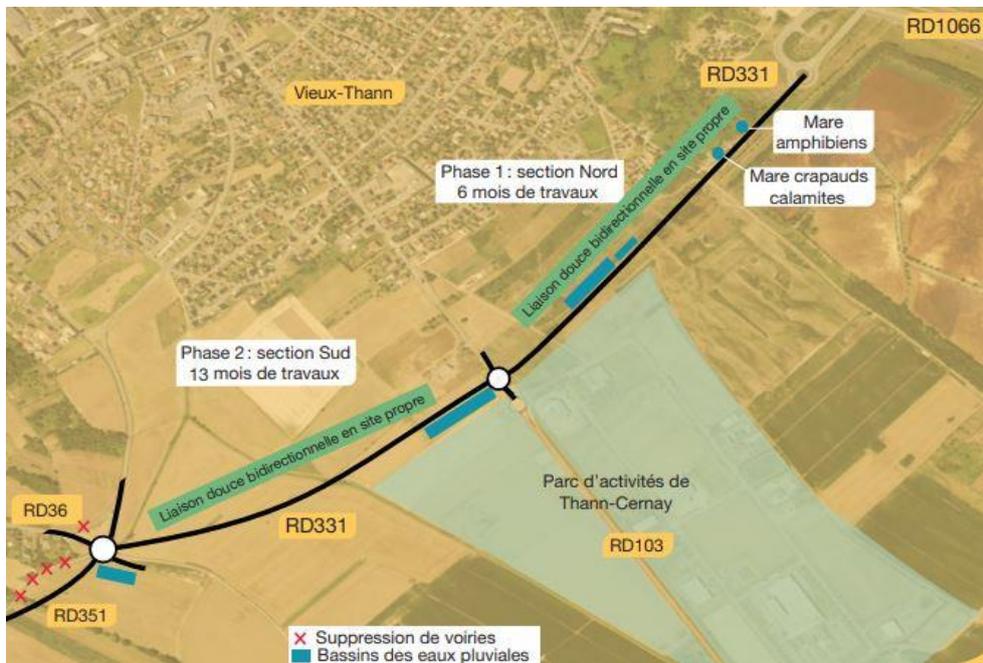
Sylvie Mertz  
Responsable Service presse  
Collectivité européenne d'Alsace  
Tél : 06 87 20 94 11  
[sylvie.mertz@alsace.eu](mailto:sylvie.mertz@alsace.eu)



Plan des travaux.



Section nord réalisée avec 1 bassin de rétention et 1 bassin d'infiltration des eaux pluviales.



Les travaux se portent désormais sur la section sud.